QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION - ANNEE 2018

COMMUNE DE PAPAICHTON – SECTEUR DE LOKA

Cette synthèse a été élaborée à partir des résultats du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'Agence régionale de santé de Guyane.

En 2018, 3 analyses ont été réalisées sur le réseau d'alimentation en eau potable de Loka et 2 en sortie de station de production d'eau potable.

ORIGINE DE L'EAU ET ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

Vous êtes alimentés en eau principalement à partir des forages « L1 bis » et « L2 » situés à Loka. Les périmètres de protection immédiats des forages sont matérialisés, la déclaration d'utilité publique est en cours.

Le traitement de l'eau est effectué par simple désinfection avant distribution.
La commune de Papaïchton a confié la gestion de la distribution de l'eau potable à la Société Guyanaise Des Eaux (SGDE).

RESPECT DES LIMITES DE QUALITE POUR LES EAUX DISTRIBUEES

Les limites de qualité sont fixées pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur.

QUALITE BACTERIOLOGIQUE

100 % des prélèvements sont conformes aux valeurs réglementaires sur le réseau

QUALITE CHIMIQUE

Les prélèvements sont conformes aux valeurs réglementaires sur le réseau public.

RESPECT DES REFERENCES DE QUALITE POUR LES EAUX DISTRIBUEES

Les références de qualités sont fixées pour les substances n'ayant pas d'incidence directe sur la santé mais qui peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

CHLORE

La moyenne de chlore est de 0.25 mg/l.

TURBIDITE

Un prélèvement est non conforme aux références de qualité.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

QUALITE DE L'EAU EN SORTIE DE STATION

Les prélèvements sont non conformes aux limites de qualité pour le paramètre turbidité.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2018, l'eau distribuée à Loka est de bonne qualité.

Les résultats des analyses les plus récentes doivent être affichées sur un panneau public en mairie.
Tous les autres résultats restent consultables en mairie, à la SGDE

Agence régionale de santé de Guyane-66 rue des flamboyants-CS 40696-97336 Cayenne
Tel 05 94 25 49 89

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est réalisé conformément à l'arrêté du 11/01/2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R. 1321-38 du Code de la Santé Publique

Il est confié au **Service de Contrôle du Milieu et de Promotion de la Santé Environnementale** de l'Agence régionale de santé de Guyane.
Les analyses sont réalisées par **l'Institut Pasteur de Guyane**, qui dispose d'un laboratoire agréé pour le contrôle sanitaire des eaux. Ce dernier sollicite **l'Institut Pasteur de Lille** pour analyser certains paramètres.

Le nombre d'analyses effectuées annuellement dépend des volumes d'eau captés et produits ainsi que du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les frais de prélèvement et d'analyse sont supportés par les exploitants des réseaux de distribution.

QUALITE BACTERIOLOGIQUE : Elle est évaluée par la recherche de bactéries témoins de contamination fécale dont la présence révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. *Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.*

TURBIDITE : La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension qui donnent un aspect trouble à l'eau. *Les particules en suspension peuvent abriter des microorganismes qui se trouvent ainsi protégés de l'action désinfectante du chlore. Le risque de contamination microbiologique est alors aggravé.*

ALUMINIUM : La cause la plus courante de la présence d'aluminium est le traitement de l'eau par des sels d'aluminium afin d'éliminer la couleur ou la turbidité. *Un excès d'aluminium dans l'eau ne semble pas induire d'effets nocifs pour un individu en bonne santé. Il présente en revanche un danger pour les personnes sujettes à des insuffisances rénales chroniques et peut perturber le fonctionnement des installations de dialyse.*

CHLORE RESIDUEL : Le chlore est utilisé pour la désinfection de l'eau afin de garantir sa potabilité bactériologique. *Aux doses recommandées, il n'a pas été décrit d'effet nocif chez l'homme. En excès, il peut être responsable de colites. Il réagit avec les matières organiques et produit des trihalométhanes qui peuvent induire des nuisances gustatives.*

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation ;
- consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez-la au froid, pas plus de 24 h, dans une carafe afin qu'elle s'aère et perde ainsi son goût et odeur chlorés ;
- les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux* car ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Un traitement d'adoucissement ne présente en Guyane aucun intérêt compte tenu des faibles valeurs de TH (dureté de l'eau) rencontrées.

AGRESSIVITE : *Elle peut être estimée au regard de la minéralisation et du pH (acidité). Globalement l'eau captée en Guyane est à pH bas et très faible minéralisation. Les eaux non reminéralisées sont, donc potentiellement agressives vis-à-vis des canalisations métalliques.*

NITRATES : *Le respect de la valeur limite de 50 mg/l pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des femmes enceintes et des nourrissons alimentés avec l'eau du robinet.*

PESTICIDES : *Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.*

L'eau distribuée en Guyane ne contient généralement pas de nitrate ni de pesticide. Les quelques valeurs détectées sont toutes inférieures aux normes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune qui doit les afficher.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout.
Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

Les résultats complets des analyses sont consultables sur les sites :
www.eaupotable.sante.gouv.fr
http://ars.guyane.sante.fr

Agence régionale de santé de Guyane-66 rue des flamboyants-CS 40696-97336 Cayenne